

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01220

Numéro SIREN : 814 237 012

Nom ou dénomination : 2MCV PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2018 sous le numéro de dépôt 8619

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 28/08/2018

Numéro de dépôt : 2018/8619

Déposant :

Nom/dénomination : 2MCV PARTICIPATIONS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 814 237 012

N° gestion : 2015 B 01220

BILAN - ACTIF

Copie certifiée conforme
 Formulaire obligatoire article 53 A
 du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : **2MCV PARTICIPATIONS**
 Adresse de l'entreprise : **420 AVENUE FRANCOIS PIGNIER**

01000 **BOURG EN BRESSE**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Durées de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **81423701200012**

Néant *

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(I)	Brut		Amortissements, provisions	Exercice N clos le, Net	N-1 Net
		1	2			
Copie certifiée conforme						
Frais d'établissement *	AA					
Frais de développement *	AB					
Concessions, brevets et droits similaires	CX					
Fonds commercial (1)	AF					
Autres immobilisations incorporelles	AH					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ					
Terrains	AL					
Constructions	AN					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP					
Autres immobilisations corporelles	AR					
Immobilisations en cours	AT					
Avances et acomptes	AV					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX					
Autres participations	CS					
Créances rattachées à des participations	CU	967 500			967 500	967 500
Autres titres immobilisés	BB					
Prêts	BD					
Autres immobilisations financières*	BF					
	BH					
TOTAL (II)	BJ	967 500			967 500	967 500
STOCKS *						
Matières premières, approvisionnements	BL					
En cours de production de biens	BN					
En cours de production de services	BP					
Produits intermédiaires et finis	BR					
Marchandises	BT					
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	504			504	
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	223 160			223 160	174 433
Autres créances (3)	BZ	104 875			104 875	49 237
Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
Disponibilités	CF	25 148			25 148	17 063
Charges constatées d'avance (3)*	CH					
TOTAL (III)	CJ	353 687			353 687	240 734
Comptes de régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer	CW					
Primes de remboursement des obligations	CM					
Ecart de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 321 187	IA		1 321 187	1 208 234
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		Créances :
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTS Informatique



Handwritten signature

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Kassim", is written over a horizontal line.

BILAN - PASSIF avant répartition

Famillière obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **2MCV PARTICIPATIONS**

Néant *

	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :931.....0.0.0.....)	931 000	931 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		
Réserve légale (3)	9 507	3 929
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	52 995	
Report à nouveau	52 995	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	119 753	111 568
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées *		
TOTAL (I)	1 166 250	1 046 497
Autres fonds		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		31 241
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 620	4 200
Dettes fiscales et sociales	121 516	110 660
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 800	15 636
Compte régul.		
Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL (IV)	154 936	161 737
Ecart de conversion passif *		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 321 187	1 208 234
RENVOIS		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	154 936	161 737
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]



3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code de Commerce des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2MCV PARTICIPATIONS

Néant *

	Exercice N				Total	Exercice (N-1)	
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	FA	FB	FE	FC	274 631		
	biens*		FI	FF			
Production vendue					350 000	274 631	
services*	FG		FH				
Chiffres d'affaires nets*	FJ	350 000	FK		350 000	274 631	
Production stockée*							
Production immobilisée*							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)							
Autres produits (1) (11)					0		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					350 000	274 631	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							
Variation de stock (marchandises)*							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					22 439	11 114	
Impôts, taxes et versements assimilés*					3 838	2 216	
Salaires et traitements*					206 601	174 019	
Charges sociales (10)					101 231	74 782	
Dotations d'exploitation							
Sur immobilisations							
Sur actif circulant : dotations aux provisions*							
Pour risques et charges : dotations aux provisions							
Autres charges (12)					0	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					334 110	262 131	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					15 890	12 500	
opérations en commun							
	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					962	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
	Total des produits financiers (V)					106 148	100 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						
	Intérêts et charges assimilées (6)					432	
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)					537	432	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						106 296	100 530
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						122 186	113 030

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTIS Informatique

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 321 186.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 350 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 119 753.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	967 500		
TOTAL	967 500		
TOTAL GENERAL	967 500		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			967 500	967 500
TOTAL			967 500	967 500
TOTAL GENERAL			967 500	967 500

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	223 160	223 160	
Impôts sur les bénéfices	6 813	6 813	
Taxe sur la valeur ajoutée	950	950	
Groupe et associés	97 112	97 112	
TOTAL	328 035	328 035	

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 620	4 620		
Personnel et comptes rattachés	42 734	42 734		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 093	37 093		
Taxe sur la valeur ajoutée	41 690	41 690		
Autres dettes	28 800	28 800		
TOTAL	154 936	154 936		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres	
		Au début	Créés
PARTS SOCIALES	931000.0000	100	100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

	Montant
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	
Créances clients et comptes rattachés	161 160
Total	161 160

Charges à payer

	Montant
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 620
Dettes fiscales et sociales	54 576
Autres dettes	28 800
Total	87 996

Charges et produits constatés d'avance

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

	Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES		3 50 000
Total		3 50 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Employés	3	
Total	3	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	50 000
BLOCAGE C/C EMERAUDE LINGERIE	
Total (1)	50 000
(1) Dont concernant les filiales	50 000

Engagements reçus



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Haller", is written over a horizontal line.

SAS 2MCV PARTICIPATIONS

420 Avenue François Pignier
01000 BOURG EN BRESSE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Kacem", is written over a horizontal line.

SAS 2MCV PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée au capital de 931 000 €uros

Siège social : 420 Avenue François Pignier
01000 BOURG EN BRESSE

RCS BOURG EN BRESSE 814 237 012

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1-3
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	4
ANNEXES :	
BILAN AU 31/01/2018	5-6
COMPTE DE RESULTAT	7-8
ANNEXE COMPTABLE	9-13





SAS 2MCV PARTICIPATIONS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 JANVIER 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 2MCV PARTICIPATIONS, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



h



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous signalons que les informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 2 juillet 2018



Le Commissaire aux comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET
Représenté par Jean-Marc PAVILLET



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018)**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ CONCERNÉE : TAF EMERAUDE

Nature et objet : La société SAS 2MCV PARTICIPATIONS facture à TAF EMERAUDE des prestations administratives, comptables et de gestion.

Montant : 10 000 €

SOCIÉTÉ CONCERNÉE : TAF EMERAUDE

Nature et objet : Avance en compte courant.

Montant : 46 761 €

Meylan, le 2 juillet 2018



Le Commissaire aux comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET
Représenté par Jean-Marc PAVILLET



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, is written over the bottom right portion of the official seal.

ANNEXES



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Hacsi", written over a horizontal line.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Hassan", written in a cursive style.

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/03/2018 (12)		Exercice N+1 31/03/2017 (12)	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, Brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations mises en équivalence	967 500		967 500	967 500
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	967 500		967 500	967 500
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	504		504	
CRÉANCES (3)				
Clients et Comptes rattachés	223 160		223 160	174 433
Autres créances	104 875		104 875	49 237
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 148		25 148	17 063
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL III	353 687		353 687	240 734
Comptes de Régularisation				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	321 187		321 187	11 208 237

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Kace", is written over a horizontal line.

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N°1 31/01/2018(12)	Exercice N°1 31/01/2017(12)
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 931 000)	931 000	931 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES	9 507	3 929
	Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	52 995		
Autres réserves	52 995		
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	119 753	111 568	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	166 250	110 467 497	
TOTAL I			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL III			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		31 241
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 620	4 200
	Dettes fiscales et sociales	121 516	110 660
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	28 800	15 636	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance		
	TOTAL IV	154 936	161 737
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (+I+II+III+IV+V)	154 936	161 737

(1) Dont à moins d'un an

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N° 31/01/2018	Exercice N° 31/01/2017
	France	Exportation
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de Biens	350 000	
Production vendue de Services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	350 000	274 631
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		0
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	350 000	274 631
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes *	22 439	11 114
Impôts, taxes et versements assimilés	3 838	2 216
Salaires et traitements	206 601	174 019
Charges sociales	101 231	74 782
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Autres charges	0	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	334 110	262 131
1^{er} RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	15 890	12 500
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018-12	Exercice N-1 31/03/2017-12
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	106 148	100 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	685	962
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	106 833	100 962
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	537	432
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	537	432
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	106 296	100 530
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (II+III+IV-V+VI)	122 166	113 030
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL VII		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 433	1 462
TOTAL PRODUITS (I+II+V+VII)	456 833	376 593
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	337 080	264 025
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	119 753	111 568

*Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 321 186.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 350 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 119 753.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN



[Handwritten signature]

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	967 500		
TOTAL	967 500		
TOTAL GENERAL	967 500		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			967 500	967 500
TOTAL			967 500	967 500
TOTAL GENERAL			967 500	967 500

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	223 160	223 160	
Impôts sur les bénéfices	6 813	6 813	
Taxe sur la valeur ajoutée	950	950	
Groupe et associés	97 112	97 112	
TOTAL	328 035	328 035	

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fourisseurs et comptes rattachés	4 620	4 620		
Personnel et comptes rattachés	42 734	42 734		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 093	37 093		
Taxe sur la valeur ajoutée	41 690	41 690		
Autres dettes	28 800	28 800		
TOTAL	154 936	154 936		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros			Nombre de titres	
	Au début	Créés	Remboursés	En fin	
PARTS SOCIALES	100				100
	931000.0000				

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Kace", is written over a horizontal line.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	161 160
Total	161 160

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 620
Dettes fiscales et sociales	54 576
Autres dettes	28 800
Total	87 996

Charges et produits constatés d'avance



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	350 000
Total	350 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la dis- position de l'entreprise
Employés	3	
Total	3	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avais et cautions	50 000
BLOCAGE C/C EMERAUDE LINGERIE	
Total (1)	50 000
(1) Dont concernant les filiales	50 000

Engagements reçus





Handwritten signature

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SASU EMERAUDE LINGERIE - SAS NL SPORTS - Participations détenues entre 10 et 50 %	25 000	8 037	100.00	100.00				419 697	3 224	6 148
B. Renseignements globaux - TAF EMERAUDE - Participations non reprises en A	50 000	29 460	25.00					553 839	29 460	100 000
- Participations non reprises en A										

Le 29/05/2018
PONARD VALERIE Président



2MCV PARTICIPATIONS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 931 000 €
SIEGE SOCIAL : 420 AVENUE FRANCOIS PIGNIER
01000 BOURG EN BRESSE
814 237 012 RCS BOURG EN BRESSE

PROPOSITION D'AFFECTION

DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts :

- 5 % à la réserve légale	5 988 €
- Report à nouveau.....	31 882 €
- solde à "autres réserves"	31 883 €
- dividendes aux actionnaires	50 000 €

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE 119 753 €

La Présidente
Valérie PONARD



2MCV PARTICIPATIONS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 931 000 €
SIEGE SOCIAL : 420 AVENUE FRANCOIS PIGNIER
01000 BOURG EN BRESSE
814 237 012 RCS BOURG EN BRESSE

RESOLUTION RELATIVE A L'AFFECTION

DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018

Conformément à l'affectation du résultat proposée par la Présidente, la résolution suivante a été adoptée par l'assemblée générale :

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

1 - L'assemblée générale, sur la proposition de la présidente, décide d'affecter les résultats comme suit :

- 5 % à la réserve légale	5 988 €
- Report à nouveau.....	31 882 €
- solde à "autres réserves"	31 883 €
- dividendes aux actionnaires.....	50 000 €

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE	119 753 €

Le dividende global revenant à chaque action est ainsi fixé à 0,537 €.

Le dividende sera mis en paiement dans les délais impartis par la loi.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2^e du Code général des impôts (CGI).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
Valérie PONARD

